



EU AT



BUNDESMINISTERIUM FÜR SOZIALE SICHERHEIT
GENERATIONEN UND KONSUMENTENSCHUTZ



Comité économique et social européen

JOURNÉE EUROPÉENNE DU CONSOMMATEUR
"Éducation du consommateur"

*

Vienne, le 15 mars 2006

INTERVENTION
de
Mme Anne-Marie SIGMUND
Présidente du Comité économique et social européen

Vienne, le 15 mars 2006

SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Tout comme Madame HAUBNER, ministre fédérale, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de vous souhaiter la bienvenue à cette Journée européenne du consommateur et de pouvoir prendre la parole lors de son ouverture. Nous en sommes à la huitième édition de cette manifestation, que le Comité économique et social européen a pris l'initiative de lancer, en 1999, afin de sensibiliser l'opinion publique sur la politique de l'Union en faveur des consommateurs. Elle n'a cessé, au fil des ans, de grandir et de gagner en intérêt. La préparation de la manifestation de cette année a eu lieu en collaboration avec la présidence autrichienne du Conseil.

Le Comité économique et social européen est un organe consultatif créé en 1957 par les traités de Rome et se conçoit comme une passerelle entre l'Europe institutionnelle et la société civile organisée.

Les 317 conseillers s'organisent suivant trois groupes: "employeurs", "salariés" et "activités diverses". Ce dernier groupe élargit la composition du Comité au delà des partenaires sociaux classiques pour englober les associations des familles, les indépendants, les sociétés coopératives, les organisations de protection de l'environnement, les agriculteurs et les autres éléments déterminants de la société civile organisée que sont par exemple les organisations de protection des consommateurs.

Par conséquent, le CESE se saisit systématiquement des sujets qui revêtent de l'importance pour les consommateurs et ont un lien étroit avec les problèmes quotidiens des citoyens comme les pratiques commerciales déloyales ou le crédit aux consommateurs. Nous sommes conscients que ces problèmes découlent souvent d'un manque de connaissance des droits des consommateurs et des moyens permettant de les faire respecter.

D'où le thème de cette année, à savoir l'éducation des consommateurs. Il s'agit d'un principe clairement établi à l'article 153 du traité CE, qui porte sur la

promotion du droit des consommateurs à l'information, à l'éducation et à s'organiser afin de préserver leurs intérêts.

L'objectif commun à atteindre ici est d'avoir des consommateurs bien informés qui savent tirer pleinement parti des avantages du marché intérieur. Ce n'est d'ailleurs pas au bénéfice exclusif du consommateur. La société elle-même en profite grâce aux répercussions bénéfiques de la consommation durable, qui était le thème à l'ordre du jour des débats de la Journée européenne du consommateur de l'année dernière.

Le CESE, instance institutionnelle de représentation de la société civile organisée dans l'UE, souhaite ardemment stimuler le débat public pour donner un nouvel élan à l'éducation des consommateurs. Lors des débats d'aujourd'hui, nous examinerons l'évolution de ces dernières années dans ce domaine jusqu'aux initiatives actuelles des autorités nationales, de l'UE ainsi que des ONG. Cela nous permettra de jeter les bases nécessaires pour déterminer et profiter mutuellement des pratiques qui ont fait leurs preuves ("meilleures pratiques").

Trois questions d'ordre général pourront nous aider à orienter notre réflexion, à savoir:

Premièrement: quel est celui qui doit assumer le rôle du professeur en la matière?

Deuxièmement: quelles sont les conditions à remplir par celui qui recevra ce savoir?

Et troisièmement: quelles sont les méthodes les plus efficaces?

Je suis convaincue que les débats de la matinée généreront suffisamment de questions et d'interrogations pour pouvoir lancer une discussion approfondie sur de futures stratégies d'éducation du consommateur.

Dans la perspective du prochain sommet de printemps des chefs d'État et de gouvernement, j'aimerais vous rappeler qu'un consommateur bien informé est un maillon indispensable du modèle économique et social européen. La

connaissance, qui est à la base de notre modèle de société, et la durabilité, deux éléments au cœur de la stratégie de Lisbonne, trouvent une application très concrète dans le principe de l'éducation du consommateur.

Nous sommes donc tenus de réfléchir sur la manière d'assurer l'accès égal à l'éducation des consommateurs dans toute l'UE et dans ses différentes régions selon le principe de cohésion. Un bon échange des meilleures pratiques entre les pays les plus avancés dans ce domaine et les plus néophytes est de l'intérêt de l'ensemble de l'Europe.

En outre, l'éducation des consommateurs est aussi un objectif en soi au plan international, objectif qui est appuyé par l'ONU, du fait notamment de l'impact socioéconomique et environnemental des choix que les consommateurs effectuent.

J'espère par conséquent que la Journée européenne du consommateur apportera des réponses concrètes aux questions posées et stimulera l'évolution dans ce domaine. Le Comité reprendra et assurera le suivi des conclusions de cette conférence dans le cadre de sa fonction consultative et du dialogue permanent qu'il entretient avec la Commission, le Conseil et le Parlement.

Je remercie Mme HAUBNER, ministre fédérale, pour l'organisation de cette Journée européenne du consommateur dans le cadre du programme de la présidence du Conseil et je souhaite que cette manifestation remporte le succès qu'elle mérite.

Je vous remercie de votre attention.
